

de cinq cents *li* par jour ; c'est au milieu des cahots que je bois et que je mange ; c'est pourquoi je suis devenu maigre. » J'ai donc pensé que, si on me laissait en liberté, je deviendrais gras, mais au contraire je me suis vu raser la tête et je n'ose plus me coucher ; je vous supplie de me laisser la vie. » Son maître eut compassion de lui ; il le relâcha et lui permit d'être en liberté.

N^o 484.

(*Trip.*, XXXVI, 4, p. 78 r^o.)

Le Buddha se trouvait dans le royaume de *Chö-wei* (Çrâvasti). Dans les temps passés, il y eut un chien qui quitta la maison de son maître et alla dans une maison étrangère pour y mendier de la nourriture ; au moment où il pénétra dans cette maison étrangère, son corps était à l'intérieur de la porte, mais sa queue était restée en dehors de la porte. Cependant le maître de la maison (*grhapati*) le frappa et ne lui donna pas à manger ; le chien se rendit alors auprès des magistrats assemblés et leur dit : « Le maître de maison, quand je suis allé chez lui pour mendier de la nourriture, ne m'a pas donné à manger, mais au contraire m'a battu ; pourtant je n'avais pas violé le code des chiens. » Les magistrats lui ayant demandé ce que c'était que le code des chiens, il répondit : « Quand je suis dans ma maison, je m'assieds et je me couche comme il me plaît ; quand je vais dans une maison étrangère, mon corps peut entrer à l'intérieur de la porte, mais ma queue doit rester en dehors. » Les magistrats firent donc comparaître le maître de maison et lui demandèrent : « Est-il vrai que vous avez battu ce chien et que vous ne lui avez pas donné à manger ? » Il reconnut que